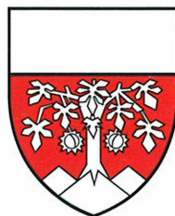


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

Il est 20h15, ce lundi 19 décembre, lorsque M. Paul-Daniel Panchaud, président, ouvre cette dernière séance de 1994, séance dont l'ordre du jour, certes fort bien revêtu, comporte notamment l'examen du projet de Budget pour l'année 1995.

1. Le procès-verbal de la séance du lundi 26 septembre 1994 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. le Conseiller communal Gérald Ramel qui renonce à son mandat, et ce avec effet au 31 octobre 1994.

2. Pour succéder à M. Gérald Ramel, Madame Marianne Passard, prochaine candidate de la liste des suppléants désignés en octobre 1993, se présente devant l'assemblée; après lecture de la formule de serment, Mme Marianne Passard confirme son engagement.

3. Modification de l'art. 40 du Règlement du Conseil communal en vue de simplifier la procédure d'élection des commissions désignées par le Conseil; initiative de M. le Conseiller communal Pierre-Alain L'Eplattenier:

Faisant usage du droit d'initiative découlant des art. 58 et 59 du Règlement CC, M. P.-A. L'Eplattenier propose une élection tacite des commissions lorsque le nombre des candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. Pour sa part, et par lettre du 17 novembre, la Municipalité a confirmé ne formuler aucune objection à l'encontre de cette disposition nouvelle. Il y a lieu de noter que cette disposition n'est pas non plus contraire au contenu de la loi sur les communes (LC). La discussion n'étant pas utilisée, c'est à main levée et à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, que le Conseil approuve cette initiative et cette disposition qui entre immédiatement en vigueur.

4. Nomination d'un membre à la commission des finances:

M. René Dupuis est désigné en qualité de membre de la commission des finances, en remplacement de M. Gérald Ramel, démissionnaire.

5. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'informatique (commission permanente composée de 5 membres, sans suppléants):

Pour succéder à M. Gérald Ramel, démissionnaire, M. Pierre Cuhe, candidat proposé, est élu tacitement par l'assemblée, et ce référence faite à l'adoption de l'initiative de M. P.-A. L'Eplattenier.

6. Election du bureau du Conseil pour 1995:

Conformément aux dispositions de l'art. 12 du Règlement CC, le président et les vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Selon l'art. 13, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Il appartient à M. Bernard Salchli, 1^{er} vice-président, de procéder à l'élection du président du Conseil communal pour cette 2^{ème} année de la législature 1994-1997. D'emblée, Mme Janine Cordey propose une reconduction de M. Paul-Daniel Panchaud à la présidence pour le prochain exercice. Au vote, M. P.-D. Panchaud obtint une très large majorité et cette élection est saluée par des applaudissements certes mérités. M. le Président remercie l'assemblée de ce témoignage de confiance.

M. Bernard Salchli est réélu 1^{er} vice-président et Mme Ursula Wyss-Schelker 2^{ème} vice-présidente; élections également saluées par les applaudissements de l'assemblée. Deux scrutateurs sont désignés: MM. François Laffely et Claude Henchoz; Mme Catherine Zimmer et M. Claude Pache sont désignés en qualité de scrutateurs suppléants.

7. Modification de l'art. 90 du Règlement du Conseil communal en vue d'élire la commission de gestion pour la durée de la législature; initiative de MM. les conseillers communaux Jean-Marc Petermann et consorts:

La Municipalité s'est également déterminée à ce sujet, en admettant la modification proposée, s'agissant d'aligner cette démarche sur ce qui est actuellement en vigueur pour la commission des finances. Cette proposition tend effectivement à permettre un travail plus élaboré de dite commission, laquelle pourrait intervenir, cas échéant, dans le courant de l'année et suivre l'évolution et le développement de certains dossiers. La discussion est animée, s'agissant de déterminer si l'on veut accepter ou non une réélection des membres de la commission, celle-ci pouvant comporter ou non des suppléants. Finalement, et au vote, par 35 voix contre 29, le Conseil communal accepte le texte proposé par les initiateurs: commission permanente de gestion: Art. 90 «La commission permanente de gestion est composée de 7 membres. Elle est élue au début de chaque législature pour toute la durée de celle-ci. La commission de gestion examine l'administration de la Municipalité et se réfère au Conseil communal au sujet de l'année écoulée. Aucun fonctionnaire communal ne peut en faire partie, ni les membres de la commission des finances».

8. Budget 1995 (Préavis n° 19/1994)

Le budget de fonctionnement pour l'année 1995 se présente comme suit, selon préavis n° 19/1994 de la Municipalité:

Les revenus	Fr. 16'559'100.-
Les charges	Fr. 15'612'085.-
Excéd. revenus	Fr. 947'015.-
	Fr. 16'559'100.-

Mme J. Cordey donne lecture du Rapport de la commission des finances, composée de M. L. Pailard, président, MM. R. Ansermot,

N. Bergier, R. Bourgoz et E. Knus. D'emblée, dite commission formule quelques constatations d'ordre général, en relevant que les charges du personnel d'administration et des écoles représentent le 60% des charges globales, les biens, services, marchandises, entretien et loyers le 31%, et les amortissements le 2%. Par ailleurs, et sur l'ensemble des produits, les impôts atteignent Fr. 13'583'000.-, le 82.03%.

A l'examen des divers dicastères, la commission souligne l'augmentation des charges au niveau de l'Instruction publique et du poste «Sécurité sociale». A noter également une sensible augmentation des subsides accordés aux sociétés locales, un forfait de Fr. 10.- par habitant à titre de participation aux charges culturelles de la Ville de Lausanne et une prestation nouvelle, la participation de la Commune au «Bus Pyjama». La commission évoque brièvement divers points importants: entretien des bâtiments, goudronnage des routes, frais d'exploitation de la STEP, pour finalement proposer au Conseil d'accepter le Budget 1995 tel que présenté. A l'examen du détail des comptes de fonctionnement du Budget 1995, diverses questions, qu'il n'y a pas lieu de relater ici, préoccupent les membres du Législatif, mais sans incidence sur les chiffres annoncés, étant bien rappelé qu'il s'agit d'un budget et qu'il n'est pas toujours facile d'en cerner certains points, si l'on songe à l'important chapitre que constituent les revenus impôts notamment.

Le Conseil communal prend également acte des investissements prévus en 1995, desquels nous mentionnerons notamment le projet de transformation du bâtiment de la route du Jorat (Battoir), l'aménagement de la Place du Grand-Mont, la première étape du collège des Martines.

Invité à se prononcer, le Conseil communal, au vote, accepte, à l'unanimité et un abstention, le Budget 1995 selon préavis n° 19/1994 de la Municipalité, ainsi que le Rapport de la commission des finances.

9. Réaménagement du ruisseau de la Valleyre (Préavis n° 20/1994)

Dès janvier 1992, et en collaboration avec les Services cantonaux des forêts et de la protection des eaux, la Municipalité a mis en œuvre un inventaire des mesures d'entretien et de réaménagement des rives du ruisseau et de son cordon boisé, ainsi qu'un programme d'exécution: coupe des bois marqués, remise en état des espaces forestiers et de leurs abords, avec la collaboration des propriétaires concernés, projet

de stabilisation des rives et plantations complémentaires. Le but recherché consiste à prévenir l'érosion des rives par un aménagement discret aussi naturel que possible. Ces aménagements indispensables ne modifieront pas l'aspect général du cours d'eau, soit sur les quelques 1'200 mètres de rives entre le ch. du Vallon et la route de la Clochette. Le coût du projet a été estimé à Fr. 165'000.-, sur la base d'un appel d'offres auprès de deux entreprises expérimentées. Ce montant est à prélever au compte «Réserve épuration-égouts».

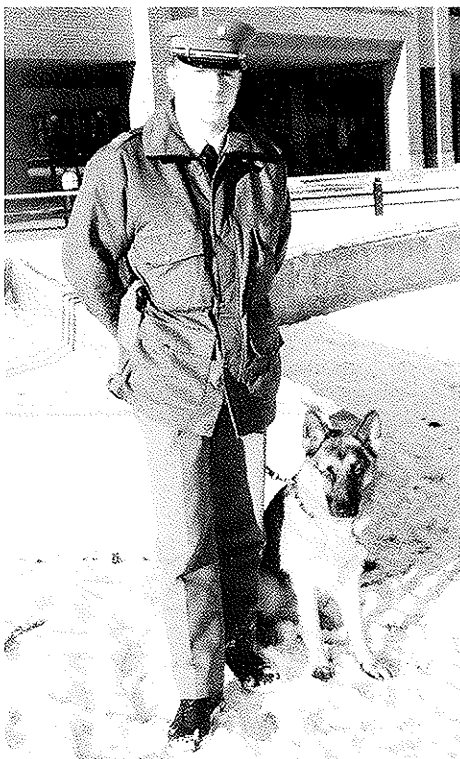
M. Ph. Vollichard rapporte au nom de la commission ad hoc désignée pour examiner cet objet et composée de Mme Michèle Derron, présidente, MM. René Dupuis, Blaise Mivelaz et Michel Rauschert. Dite commission tient à relever la qualité du dossier présenté et invite le Conseil à accepter le préavis 20/1994 autorisant la Municipalité à procéder au réaménagement du ruisseau de la Valleyre.

M. L. Paillard donne lecture du Rapport de la commission des finances, laquelle invite le Conseil à accorder à l'Exécutif le crédit demandé de Fr. 165'000.-.

La discussion n'étant pas utilisée, elle est close; au vote, et à l'unanimité, le Conseil accepte le préavis municipal n° 20/1994 ainsi que les Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.

10. Rapport de planification à long terme

Ce document, établi en cette première année de la législature 1994-1997, répond aux dispositions de l'art. 39 du Règlement du Conseil



communal. Il n'a cependant qu'une valeur informative et ne saurait engager la Municipalité quant à la suite de ses études et réalisations.

Au chapitre des bâtiments, nous pouvons mentionner les travaux de transformation du bâtiment de la route du Jorat (Battoir), le collège des Martines, la participation de la Commune du Mont à la construction d'un nouveau lieu de culte pour la paroisse catholique de St-Amédée-Bellevaux, l'acquisition d'un nouvel orgue pour l'Eglise; à signaler également divers travaux et aménagements routiers: place du Grand-Mont, RC 501, accès à la zone industrielle de Budron, secteur ch. du Verger - route des Martines, secteur Perrause - Pernessy, ch. du Tessin, etc.

Le Conseil prend acte de ce Rapport qui ne suscite que de brefs commentaires.

11. Communications de la Municipalité et propositions individuelles

M. J.-J. Belet, municipal responsable des bâtiments, informe le Conseil du fait que les crédits accordés pour les travaux de transformations de la salle de paroisse ont été parfaitement respectés.

Brève intervention concernant la mise en place du télé-réseau, sur territoire communal du Mont, et ce suite à la séance d'information du 30 novembre 1994. Question posée de savoir s'il est prévu un aménagement en bordure de ch. du Châtaignier afin de résoudre le problème de la sécurité des piétons. M. le Syndic confirme qu'une étude a été faite pour la construction d'un trottoir; il faut cependant admettre que nous devons satisfaire à d'autres priorités. Le problème du ch. du Verger est également évoqué; un projet d'aménagement est inscrit au plan des investissements 1994-1997.

Pour conclure, M. P.-D. Panchaud, président, adresse ses vœux à l'assemblée pour les fêtes de fin d'année et pour 1995. La séance est levée à 23h10.

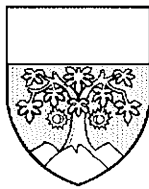
*Le secrétaire du Conseil communal
C. Frioud*

municipalité

Direction de police

Depuis le 1^{er} décembre 1994, notre Service de police bénéficie de la collaboration d'un nouvel agent en la personne de M. Patrick Reiss.

Né en 1968, originaire de Champmartin, marié et père d'une fillette, M. Patrick Reiss, domicilié au Mont, nous vient de la police lausannoise où il a



POLICE MUNICIPALE
COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE

IMPÔT SUR LES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer **au poste de police jusqu'au 28 février 1995**:

1. Les chiens achetés ou reçus en 1994.
2. Les chiens nés en 1994 et restés en leur possession.
3. Les chiens abattus, vendus ou donnés en 1994.
4. Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 1994 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Tous les propriétaires de chiens sont priés de présenter au poste de police une attestation certifiant que leur animal a été vacciné contre la rage (vaccination obligatoire dans le canton). Il est précisé que, pour être valable, le vaccin doit dater de moins de deux ans.

recensement des chiens au 1^{er} janvier 1995

Nom du propriétaire: Prénom:

Adresse: Téléphone:

Depuis quand avez-vous le (s) chien (s): 1.

2.

3.

4.

1. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

2. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

3. **Race:** Né le: Sexe:

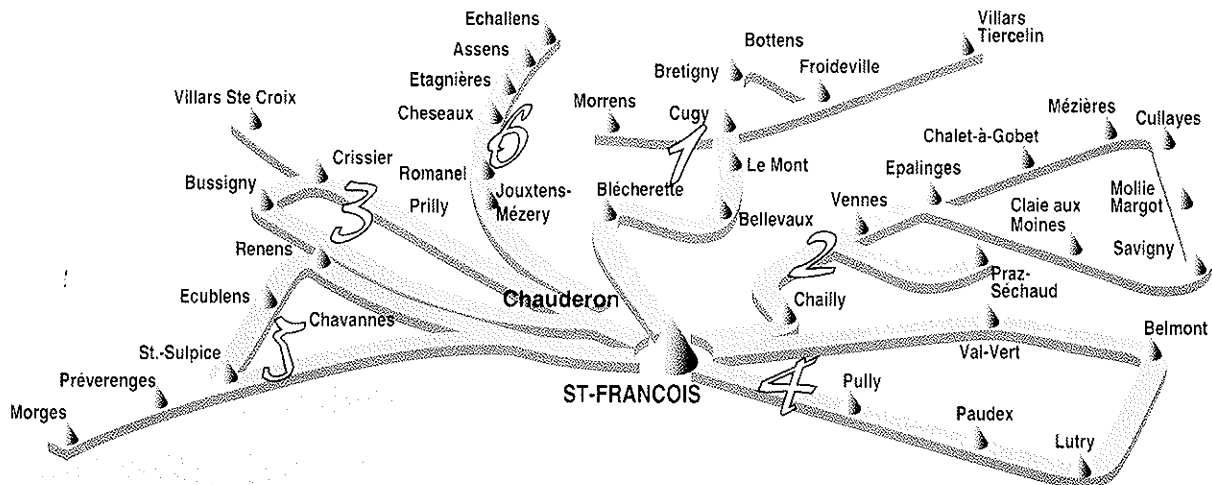
Robe: Nom:

4. **Race:** Né le: Sexe:

Robe: Nom:

Date: Signature:

Six lignes nocturnes pour desservir la région



BUS TRAIN PYJAMA

Chaque vendredi et samedi soir au départ de St-François

1	1h40	3h00	2	1h00 - 1h40 - 2h20	3h00
3	1h00	2h20	4	1h00	2h20
6	2h00		5	1h40	3h00

TAXI : les voyageurs sont déposés aux arrêts TL
LEB : fait tous les arrêts demandés

Le Bus Train Pyjama prend du champ

Plus de 900 personnes ont utilisé le Bus Pyjama au mois d'octobre dernier soit, en moyenne, plus de 7 passagers par course. En une année, la fréquentation a donc virtuellement doublé, confirmant ainsi le succès de cette formule de transport assuré par des taxis.

Dès le mois de décembre de cette année, l'offre est étendue à l'ensemble des communes de la COREL (27 au total) auxquelles s'ajoutent encore les communes situées sur le parcours du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher, ainsi que Morges et Les Cullayes.

Créé en 1992 sous l'égide du Groupe Contact Jeunesse, le transport Bus Pyjama dépend depuis cette année de la COREL, Communauté de la région lausannoise, qui en a confié la gestion aux TL.

Le formule du Bus Pyjama devient désormais «Bus Train Pyjama» avec l'arrivée du LEB qui offre un service nocturne de desserte par train entre Lausanne et Echallens. Six circuits rayonnent dans la région

lausannoise:

Circuit No 1: St-François-Beaulieu, Grey, Blécherette, Bellevaux, Le Mont, Cugy. Départs à 1h.40 et 3 h.

La course de 3 h. est prolongée vers Bretigny, Bottens, Villars-Tiercelin, Froideville et Montheron.

Circuit No 2: St-François, St-Pierre, Béthusy, Pont-de-Chailly, La Sallaz, Praz-Séchaud, Vennes et Epalinges. Départs: 1h., 1h.40, 2h.20 et 3 h.

La course de 3 h. est prolongée vers le Chalet-à-Gobet, la Claie-aux-Moines, Savigny et Mézières.

Circuit No 3: St-François, Prélaz, Renens, Bussigny et Crissier. Départs à 1h. et 2h.20.

La course de 2h.20 est prolongée jusqu'à Villars-Ste-Croix.

Circuit No 4: St-François, Pully, Paudex, Lutry, Belmont, Pont-de-Chailly. Départs à 1h. et 2h.20.

Circuit No 5: St-François, Montelly, Bourdonnette, Chavannes, Renens Sud, Ecublens et St-Sulpice. Départs à 1h.40 et 3h.

La course de 3 h. est prolongée pour desservir Préverenges et

Morges.

Circuit No 6:

Lausanne-Chauderon, Echallens. Départ de Chauderon à 2h.00. Arrêt à toutes les stations de la ligne sur demande.



Billets en vente aux automates TL de St-François ainsi que dans les salles MétroCiné et plusieurs établissements publics (cabarets, discos du centre de la ville).

Le prix de la course reste fixé à 3 francs. Les billets achetés auprès du conducteur sont majorés de 1 franc.

exercé son activité durant près de 5 années à police secours.

Conducteur de chien, membre de la brigade canine, M. Patrick Reiss est fréquemment accompagné de son jeune berger allemand «Yankee».

A tous deux, nous souhaitons la bienvenue en notre localité, ainsi que beaucoup de satisfaction au contact de notre population et dans l'accomplissement des diverses tâches qui leur seront attribuées.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

Nouvelles cartes d'identité

La carte d'identité suisse (format carte de crédit) est disponible depuis plusieurs mois. Son impression est confiée à l'entreprise BIWI SA, à Glovelier/JU, ce qui nécessite un délai de trois à quatre jours, au terme desquels le titulaire la recevra à son domicile sous pli recommandé.

Pour obtenir une telle carte, il y a lieu de se présenter au poste de police muni de l'ancienne carte périmée, du livret de famille ou d'un acte officiel et d'une photographie.

Heures d'ouverture :

0800-1130 et 1330-1800.

Les personnes doivent se présenter personnellement et les mineurs (20 ans) seront accompagnés d'une personne responsable.

Prix :

Jusqu'à l'âge de 15 ans Fr. 25.-
Plus de 15 ans Fr. 35.-

Police municipale



nos établissements scolaires

Natation - Coupe des écoliers

Nonante huit enfants du Mont et des Communes voisines sont au rendez-vous le samedi 17 novembre 1994 pour se disputer les six challenges mis en compétition à l'occasion de cette 16^{ème} édition.

Cette manifestation était organisée par le Renens-Natation avec le responsable de la piscine et l'appui financier des Commune du Mont et de Cugy; un public nombreux et connaisseur a, tout au long de l'après-midi, manifesté avec ardeur ses encouragements aux participants.

Sylvain Equey gagne définitivement le challenge Rémy Belet (3 victoires).



Les deux coupes, offertes par M. Jean-Pierre Glanzmann que nous remercions, sont gagnées par Magali Equey et Alain Juvet.

La plus jeune nageuse est Jessica Pinet 1989 et chez les garçons, Killian Cosendey 1990.

50m libre Dames 9 ans et moins Challenge Equey

1. Dufour Sandra	85 Mont	38.2
2. Colomb Alexandra	85 Mont	42.4
3. Meyer Véronique	85 Mont	51.8

50m libre Messieurs 9 ans et moins Challenge Pasquali

1. Juvet Alain	85 Mont	39.2
2. Cosendey Gatien	85 Froid.	43.9
3. Deillon Bastien	85 Mont	48.0

50m libre Dames 10 et 11 ans Challenge J.-J. Belet

1. Equey Magali	84 Morr.	36.6
2. Seymour Diane	83 Mont	40.4
3. Frascoia Diane-L.	84 Mont	40.5

50m libre Messieurs 10 et 11 ans Challenge J.-J. Belet

1. Bart Mathias	83 Mont	35.4
2. Asani Fikret	83 Mont	35.6
3. Von Buren Sébast.	83 Mont	40.8

50m libre Dames 12 à 15 ans Challenge Pentogravo

1. Falbo Jennyfer	80 Cugy	33.6
2. Equey Valérie	82 Morr.	34.9
3. Robert Jeanne	82 Mont	35.5

50m libre Messieurs 12 à 15 ans Challenge Rémy Belet

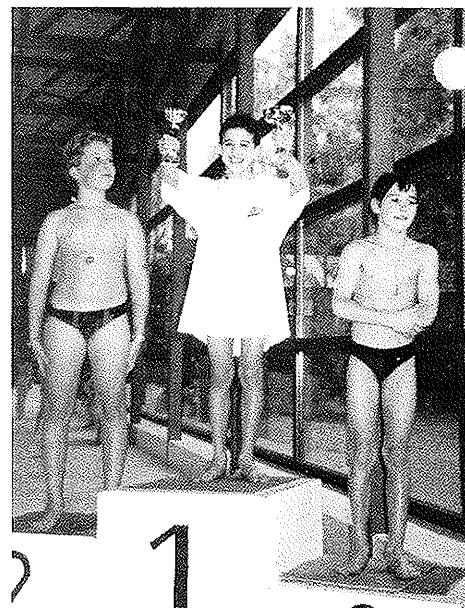
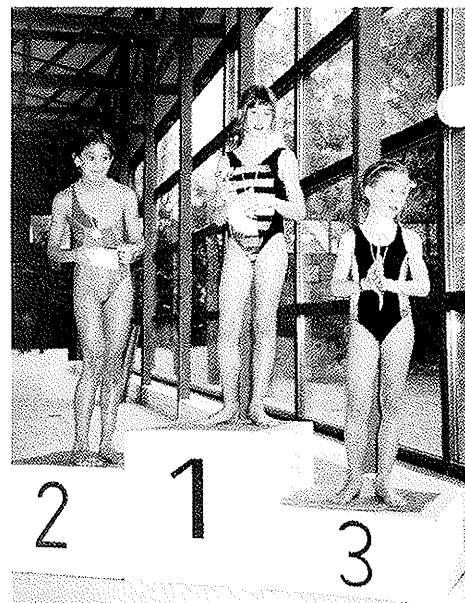
1. Equey Sylvain	80 Morr.	28.6
2. Loth William	81 Mont	29.4
3. Asani Vegim	82 Mont	33.7

R. Belet

Association «Le Balafon»

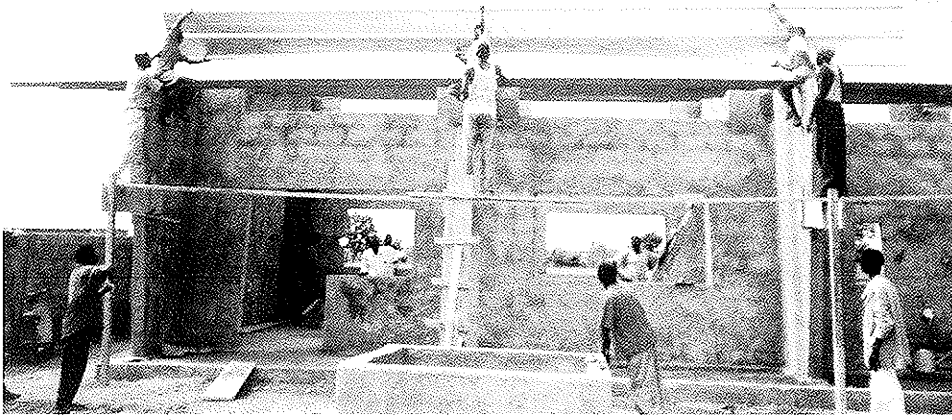
L'école est finie!

Dans le numéro de décembre 93 de ce journal, nous vous annonçons le nou-



veau projet d'entraide en Afrique de notre association. Il s'agissait de construire une école dans un quartier particulièrement démuné de Ouagadougou au Burkina Faso.

Nous avons le plaisir de vous informer



aujourd'hui que l'école est en fonction depuis la rentrée scolaire d'octobre 1994, conformément à ce qui avait été planifié.

L'établissement est dirigé par M. Sylvain Bamouni, enseignant burkinabé dont les classes ont été parmi les premières à correspondre, avec celles du Mont, à partir de 1986. D'une capacité de trois salles de cours, la nouvelle école peut accueillir jusqu'à 150 enfants. D'autres étapes sont prévues pour construire de nouvelles classes, ce qui permettra à l'établissement d'assurer un enseignement couvrant tout le programme scolaire primaire et secondaire du Burkina Faso. L'école porte le nom de «Boawend-Sida» ce qui signifie «il faut rechercher la vérité de Dieu» en mooré, langue principale de ce pays du Sahel. Le chantier de construction a été rondement mené puisqu'il a débuté à la mi-juillet de 94 pour être terminé à la rentrée scolaire d'automne. Cette réalisation n'aurait pas été possible sans la collaboration de l'organisation Nouvelle Planète dirigée par Willy Randin et l'association Ecoles sans frontières coordonnée, en Suisse, par Jean-Marie Lack et, au Burkina Faso, par Joanny Tossoba. Ces deux institutions n'ont pas seulement assuré un soutien financier déterminant complété par celui de l'association Le Balafon. Elles ont aussi assuré un suivi logistique important par le truchement du Centre écologique Albert Schweitzer à Neuchâtel et à Ouagadougou qui a surveillé cette construction bioclimatique. D'autre part, Ecoles sans frontières a organisé un camp de jeunes suisses qui ont travaillé sur le chantier de l'école pendant leurs vacances scolaires de l'été dernier. Enfin, notre association a été représentée sur place par Marcel Cochand qui consacre beaucoup de temps et d'énergie à des projets en Afrique. Notre ami a pu constater l'évolution et le résultat du chantier de l'école que nous vous laissons découvrir sur les photos en marge de cet article.

Activités au Mont

L'association Le Balafon qui existe depuis 1990 et qui a soutenu précédemment un projet agro-pastoral à Kalsin au Burkina Faso, est une association qui veut aussi animer des activi-

En plein chantier

tés dans la Commune de son domicile. C'est pourquoi nous participons régulièrement à la traditionnelle fête de mai, à celle de la Saint-Nicolas ainsi qu'aux marchés de Noël. Nos quelque huitante membres, habitant pour la plupart au Mont, sont conviés à nos soupers de soutien ainsi qu'à toutes nos réunions amicales ou statutaires. Nous constatons, avec satisfaction, que beaucoup de personnes sont prêtes à consacrer un peu de temps et d'argent à l'aide au

Tiers Monde. Il convient, une fois de plus, de rendre hommage à la Municipalité et à la Société de développement qui nous ont soutenus dès le début de nos activités.

Prochaines activités

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale de notre association de décider de la suite de nos activités de soutien en Afrique. Mais, comme déjà annoncé dans un précédent article, nous allons continuer à nous concentrer sur des projets éducatifs.

A vos agendas!

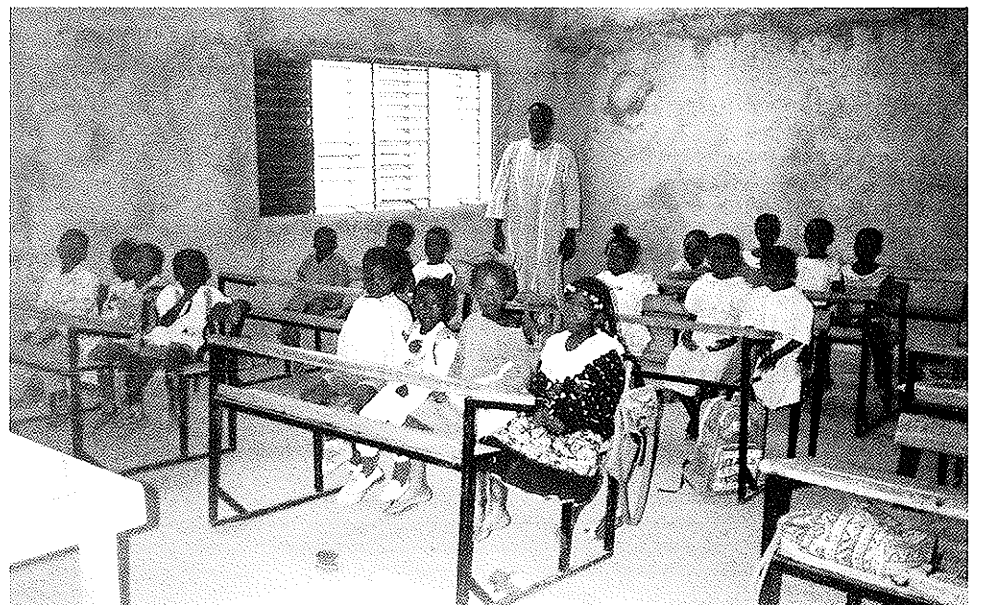
Le 18 mars prochain nous organiserons de nouveau un souper de soutien auquel il faut s'inscrire mais sans qu'il soit obligatoire d'être membre de notre association. Venez donc partager avec nous ces agapes qui auront lieu au Châtaignier! Nous profitons de cette annonce pour vous rappeler notre adresse: Association Le Balafon, Jean-Pierre Baur, route de Sauvabelin 7, Le Mont.

Vos dons sont les bienvenus sur notre CCP 10-28855-3. Merci!

Jean-Pierre Baur



L'école est finie



Les premiers élèves avec le directeur de l'école M. Sylvain Bamouni

de nos institutions

**CENTRE
MEDICO
SOCIAL**

**Le Centre
médico-social
du Mont**

Tél. 021/652 22 11

Du changement dans le groupe parents-enfants

Le groupe parents-enfants se réunira dorénavant à la salle de paroisse du Mont, chaque 1^{er} vendredi du mois, entre 14 h 30 et 16 h 30. Vous êtes cordialement invités à venir à cette rencontre avec votre bébé, ses frères et sœurs, son papa ou une personne de votre entourage, où vous pourrez :

- peser le bébé (ou l'enfant), le mesurer, etc...
- parler alimentation, sommeil, développement, éducation, etc...
- échanger vos joies et partager vos soucis;
- penser à vous en tant que mère ou père;
- chercher aide, informations, conseils à propos de vos questions, préoccupations, difficultés;
- créer des liens avec d'autres...
- ...ou ce dont vous avez envie...

Participation libre.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Mme Isabelle Suter, infirmière de santé publique au Centre médico-social du Mont, tél. 652 22 11.

*Marie-Claude Robert
Responsable d'équipe*

nos jubilaires

90 ans

A l'invitation du Tsar Alexandre 1^{er}, des dizaines de familles de colons helvétiques ont réellement prospéré dans la colonie de Chabag, en Bessarabie, près d'Odessa, au bord de la Mer Noire, et ce de 1822 à 1940. Aujourd'hui, les

descendants de cette colonie suisse sont disséminés, en Suisse, en Allemagne, en Russie, voire jusqu'en Australie.

Madame Elsa Anatra-Buxcel est née à Chabag, le 6 novembre 1904. Son père, vigneron, est propriétaire d'un domaine de 150 ha de terres et 40 ha de vignes. En 1942, la famille s'établit en Roumanie pour finalement rejoindre la Suisse dans le courant de l'été 1944. Après avoir vécu à Lausanne, Madame Elsa Anatra-Buxcel prend domicile au Mont, au ch. du Mottier, dès mars 1976.

Mme Elsa Anatra, certes entourée de connaissances et d'amis, vit seule et s'occupe de son logement; excepté les petites faiblesses que l'on ne peut éviter lorsque l'on a le privilège d'atteindre ce bel âge, Elsa Anatra parle le russe, l'ukrainien, le roumain, l'allemand et le français et sa mémoire ne lui fait pas défaut.

Très agréable mission, pour MM. Michel Odier, municipal, et C. Frioud, secrétaire soussigné, ce vendredi 4 novembre 1994, que d'apporter le message des Autorités à Madame Elsa Anatra à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire. Sympathique ambiance et convivialité pour ses invités, parents, voisins et amis, fort bien accueillis en cette fin d'après-midi de novembre.

Nous adressons à Mme Elsa Anatra nos meilleurs vœux de santé et nos souhaits pour de tranquilles journées à son domicile du ch. du Mottier, dans l'attente d'une prochaine rencontre.

*C. Frioud
Secrétaire mcpl*

Noces d'or

Mardi 15 novembre, M. Jean-Pierre Carroz, syndic, accompagné du soussigné, se rendait au domicile de M. et Mme Robert Collet, au ch. de Longeraie, présenter les vœux et félicitations de la Municipalité à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire de mariage. Edith et

Robert se sont effectivement mariés le 7 novembre 1944. Mais laissons-les se présenter :

«Edith Carlot-Larocque, de souche polonaise (1860) et bretonne, née à Paris en juillet 1918, s'en vint à Lausanne en 1937; c'est le coup de foudre entre Robert et elle. Fiancés à Villars-le-Terroir en avril 1940, à la Cp EM Bat Car 1 du 1^{er} G.-A. Chevallaz, ils ne se retrouveront qu'en octobre 1944, pour s'unir au temple de St-Laurent le 7 novembre (pasteur Bovon).

Robert est né à Orbe en 1919. Son père, originaire de Suchy, chef de gare à Orbe, se retrouve en 1921 à Nancy comme responsable d'une usine de décolletage. Décède en 1928; son épouse, Bernoise d'origine, revient à Lausanne.

Robert, après un apprentissage d'employé de commerce dans une imprimerie, devient responsable des originaux du matériel de corps dans un arsenal fédéral, puis employé dans une banque lausannoise où il devient chef de service, et termine sa carrière comme collaborateur du professeur S. Debrot.

Edith aime la nature, les animaux, adore écrire et composer. Robert lit beaucoup, s'occupe de l'entretien de la petite maison, effectuée du tournage sur bois.

Conquis par ce petit coin de Longerayes, il n'en fallait pas plus pour poser la première pierre des Arondes (hirondelles) et devenir Montains dès 1960.

Cinquante ans de Foi, de confiance mutuelle, de respect, de simplicité, c'est peut-être là le secret de leur bonheur».

Nous leur souhaitons une paisible et agréable retraite dans leur logis du ch. de Longeraie.

*C. Frioud
Secrétaire mcpl*





Au centre:
Madame Rosa Marcuet

ans

C'est toujours avec un réel plaisir que la délégation chargée de présenter les vœux et félicitations de la Municipalité se rend à «La Paix du Soir». Il s'agissait, ce mercredi 16 novembre, pour MM. Raymond Annen, municipal, et C. Frioud soussigné, de fêter Madame Rosa Marcuet à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire. C'est donc entourée de sa famille que Mme R. Marcuet a vécu cette heureuse journée.

Née le 16 novembre 1904 près de Biglen (Emmenthal), Rosa Glaus vient en Suisse romande, en qualité de «jeune fille», dans le courant de l'année 1921. C'est là qu'elle fait la connaissance de son mari et le couple s'établit à Froideville, en 1932, à la tête d'un domaine agricole. Rosa Marcuet participe activement aux travaux de la ferme, le domaine étant exploité jusqu'en 1964-65.

Le couple a eu quatre filles, dont trois ont à leur tour épousé des agriculteurs; aujourd'hui, Rosa a le plaisir d'être entourée de dix petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

Nous leur renouvelons nos vœux les meilleurs de santé pour encore de paisibles et agréables journées à la Paix du Soir.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

90 ans

Première jubilaire de cette année 1995, Madame Madeleine Frangart fêtait son 90^{ème} anniversaire ce vendredi 6 janvier. M. Jean-Jacques Belet, municipal, s'est rendu à son domicile du ch. du Hameau, au Grand-Mont, accompagné du soussigné, afin de lui présenter les vœux et félicitations des Autorités communales.

Madame Madeleine Frangart est née en Alsace/Lorraine, le 6 janvier 1905. Elle vint en Suisse en 1929. Mariée à un menuisier qui, malheureusement, décéda dans la fleur de l'âge, elle a travaillé durant 20 années aux ateliers mécaniques SIM, à Morges.



Domiciliée au Mont depuis 38 ans, elle a eu l'occasion d'évoquer de nombreux souvenirs lui rappelant ses années passées au ch. de Maillefer, à la Clochette, puis au Grand-Mont. Seule dans son petit logis du ch. du Hameau, Mme Frangart s'occupe de son ménage et surtout de son jardin; le temps s'écoule entre ses activités ménagères, la télévision et la lecture. Encore jeune d'esprit et de cœur, Mme Frangart fait montre d'une exceptionnelle vitalité et l'heure passée en sa compagnie fut fort agréable. Nous lui souhaitons bonne continuation et encore de belles et tranquilles années au Mont, entourée de voisines, connaissances et amies.

C. Frioud
Secrétaire mcpl

le conseil du vétérinaire

Il arrive souvent que l'on pose la question de l'opportunité de baigner un chien, surtout en hiver.

Qu'en est-il exactement?

Contrairement à l'homme, la couche épidermique de la peau du chien est mince et le derme est dépourvu de glandes sudoripares. Le poil, par contre, est plus épais et les glandes sébacées sécrètent une substance de consistance grasseuse qui protège la peau contre les agressions extérieures, bien plus abondamment que chez l'homme. Cela signifie que l'eau seule n'a pas d'influence négative sur la peau du chien. Il est donc tout à fait possible de rincer à l'eau tiède, aussi souvent que nécessaire, un animal qui rentre boueux, plein de neige, qui a marché

dans le sel ou qui s'est roulé dans quelque chose de peu ragoûtant.

Par contre, l'utilisation d'un shampoing doit être réservée à une nécessité absolue, comme un traitement médical ou lorsque la saleté est incrustée, grasse ou poisseuse. Il est préférable d'employer un shampoing spécifique pour les chiens. Lors d'un traitement, le vétérinaire fournira le produit adéquat. Il ne faut prendre en aucun cas un shampoing pour humains, acide et parfumé. Cela peut avoir des conséquences néfastes pour la peau et le poil du chien. Enfin, un bain antiparasitaire administré en hiver n'empêchera pas les puces «squattant» le salon de sauter sur l'animal propre dès le lendemain!

Dr L. Walter

à savoir

1945-1995

Ce jubilé vous inspire-t-il?

Si oui, vous êtes celui ou celle que nous recherchons pour fêter dignement ce demi-siècle.

Vous êtes partant (e)?

Alors deux adresses:

Monique Zuber Rte Blécherette 5
Le Mont
Tél. 653 24 66

A.-M. Bratschi Rte du Gd-Mont 31
Le Mont
Tél. 652 49 66

Merci de vous annoncer jusqu'à mi-février. Vive les jeunes et à bientôt!

Anne-Marie et Monique

Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

nos sociétés

Société de développement

La Saint-Nicolas au Grand-Mont

Cette seconde Saint-Nicolas s'est parfaitement bien déroulée grâce à la clémence du temps et à l'enthousiasme de tous.

Nos remerciements vont d'abord aux commerçants du Grand-Mont qui se sont à nouveau mobilisés pour cette opération, au personnel de la

Commune dans son ensemble ainsi qu'à nos généreux sponsors que nous citerons tous dans un prochain article. Dans notre Comité, un chaleureux merci à Mme Monique Eberlé ainsi qu'à MM. Jenny et Bertholet qui ont fait tous les contacts.

Agenda

La nouvelle année apportera les manifestations traditionnelles suivantes :

- Mardi 14 mars 1995: Assemblée générale de la Société de développement.
- Lundi de Pâques 17 avril 1995: Traditionnelle course des garçons-bouchers.
- Samedi 13 mai 1995: Fête de mai. «Village en santé»: un projet visant le développement de la solidarité villageoise pour la santé, la qualité de vie favorisant le recours aux ressources disponibles près de chez-soi.

L'idée de «village en santé» est née de la rencontre d'intérêts communs de différentes instances communales en lien à la santé des habitants du Mont.

Le comité de coordination est composé de:

- M. Jean-Pierre Carroz, syndic du Mont
- M. Edouard Debétaz, président de la société de développement
- M. Daniel Grosclaude, municipal, directeur de la Paix du Soir
- M. Gaston Magnenat, commissaire de police
- Mme Véréna Markwalder, médecin scolaire
- M. Paul Horton, médecin Le Mont
- MM. Guy Chautems et Thierry Juvet, pasteurs
- MM. Abbé Jean-Marc Brennenstuhl et Abbé Michel Schoeni, paroisse de St-Amédée
- M. Daniel Robert, directeur des écoles

- M. Valentin Borin, président de l'APE
- Mme Marie-Claude Robert, responsable du Centre médico-social

Après concertation de la population cette quinzaine «village en santé» mettra l'accent sur:

- la prévention de la drogue
- la prévention des maux du dos
- la prévention des accidents domestiques
- le dépistage du cancer du sein
- la promotion d'une assiette santé au restaurant et d'un snack santé à la boulangerie
- le soutien aux familles s'occupant d'un parent âgé.

Elle se terminera par la Foire de mai du Mont qui aura cette année pour thème «la santé».

Boulangers, restaurateurs, commerçants, sociétés locales, paroissiens, paroissiennes, Montains, Montaines, conjuguons nos efforts à l'intérieur d'actions visant la promotion de la santé.

Cette quinzaine «village en santé» se déroulera du 1er mai au 13 mai 95. Pour toutes suggestions ou deman-

des d'informations, s'adresser à: Centre médico-social, Marie-Claude Robert, Responsable d'équipe, rte de Lausanne 16, 1052 Le Mont, tél. 652 22 11

Pour la première fois notre «Fête de mai» se déroulera sous un thème. En accord avec l'idée du Centre médico-social et de Marie-Claude Robert, sa responsable, la «Fête de mai» se déroulera sous le thème de «village en santé». Notre manifestation en sera le point culminant et nous encourageons, d'ores et déjà, les sociétés et autres propriétaires de stands à organiser leur stand dans cette orientation.

- Mardi 1er août 1995: Fête nationale
- Mercredi 2 août 1995: Torrée
- Samedi 2 décembre 1995: Saint-Nicolas.

D'ores et déjà, je remercie la population du Mont de faire bon accueil aux cotisations 1995 qui vous parviendront dans le courant du mois de janvier. N'oub' pas que sans vous, votre Société ue développement n'existe pas!

*Pour le comité
E. Debétaz, président*



Bulletin d'inscription pour tenir un banc le samedi 13 mai 95 sur la Place du Petit-Mont

Nom:

Prénom:

Rue:

Localité:

Tél. prof./privé:

Nombre de bancs désirés:

Nombre de bancs personnels:

Produits exposés ou mis en vente:

Veuillez retourner votre bulletin dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 15 avril prochain à:

Daniel Jenny, route du Grand-Mont 29, 1052 Le Mont, tél. 6534541

FSG Le Mont

Comme vous avez pu le constater lors de notre spectacle annuel, la Société de gym n'a pas pris une ride. Les moniteurs débordaient d'imagination, les enfants d'énergie, les hommes d'exotisme et les spectateurs de curiosité puisqu'ils étaient plus de 700 à s'être déplacés.

Le thème de la soirée, «Musicalement Vôtre» constituait un véritable défi, par sa difficulté d'adaptation, car la musique se donne à entendre, alors que la gym se donne à voir. Mais chacun a su jouer le jeu, même les présidents. En effet, l'ancien président, Charly Bratschi a transmis sa baguette (magique à l'époque), au nouveau, Jean Wirthlin, qui en fera sans nul doute bon usage pour diriger son orchestre.



Secrétaire : Patricia Rigoli
 Com. de jeu : Pascal Antonioli
 Prés. juniors : Jean-Michel Matthey
 Confrérie : Jean-Marc Guilleret
 Animations : Guy Belet
 Publicité : Pierre-Alain Hauswirth

Championnat

Le deuxième tour du championnat 94-95 va bientôt se poursuivre, les premiers buts seront marqués par l'équipe fanion, avec à sa tête un nouvel entraîneur en la personne de Philippe Maret, qui est déjà connu par les passionnés du FC Le Mont, puisqu'il a déjà joué au sein de notre équipe fanion. Ce premier match aura lieu au Mont le dimanche 12 mars 1995 contre Martigny. Nous espérons vous voir nombreux au bord du terrain pour les encourager tout au long de ce tour.

Vous pensez peut-être qu'une société de gym devrait le rester et ne pas s'identifier à un navire ou à un orchestre, mais c'est en suivant l'imaginaire dans ses méandres les plus secrets que souvent naissent les idées les plus foisonnantes. Et comme il se doit, notre société pense à son avenir, à l'image qu'elle entend véhiculer : un monde de détente, de plaisir, de dynamisme, de performances et d'exploits parfois, pourquoi pas ?

Sur ce, nous vous attendons nombreux cette nouvelle année à toutes nos manifestations.

V. Cordey

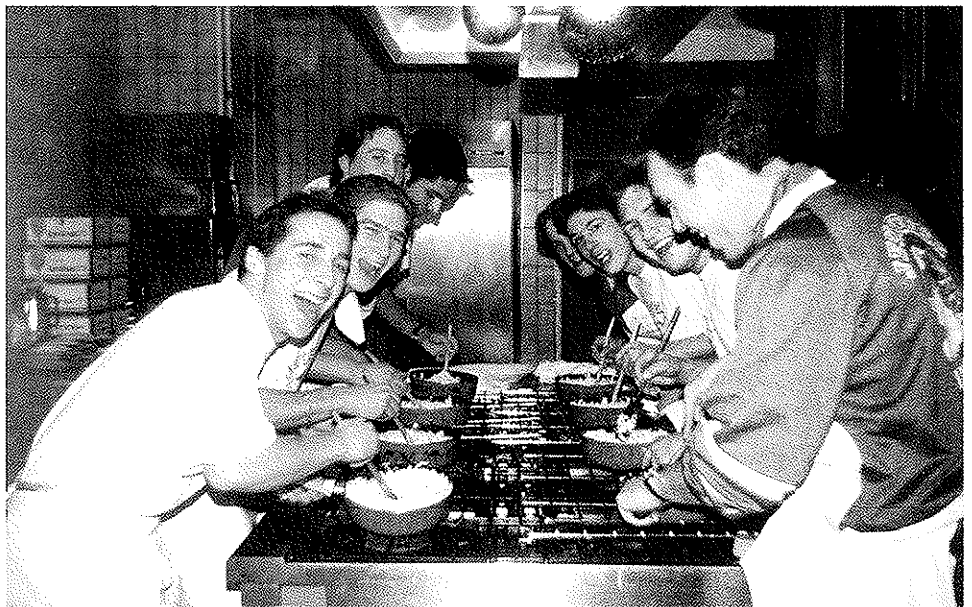


Jeunesse Le Mont

Après une fiévreuse publicité, nous pouvons maintenant fièrement nous éponger le front et dire à tous ceux qui ne sont pas venus fêter avec nous le petit Nouvel an, samedi 7 janvier dernier, à la Grande Salle, autour d'une délicieuse fondue, qu'ils ont manqué quelque chose !

Les inscriptions, lentes à venir se sont soudain bousculées au portillon. Est-ce l'arrivée tant attendue de la neige qui a décidé les gens à se réchauffer devant un traditionnel caquelon et un petit kirsch ?

Toujours est-il que l'inquiétude et le doute ont cédé le pas au soulagement puis au vrai bonheur de savoir tout nos participants satisfaits. La Jeunesse avait tout mis en œuvre pour que règne le bien-être et la convivialité durant toute la soirée, et nous pouvons dire que cette première expérience «villageoise» se solde sur un franc succès, qui laisse une porte ouverte pour l'an prochain, avec, c'est promis, une tombola plus séduisante à la clef.



Dans l'immédiat, retenez absolument, amis de la Jeunesse et des cartes, la date de notre match aux cartes annuel qui aura lieu le vendredi 17 février prochain, à la Grande Salle du Mont, dès 19h 15 pour les inscriptions.

V. Cordey

FC Le Mont

Nous profitons de cet article pour souhaiter nos meilleurs vœux pour 1995 aux Autorités communales, nos membres, supporters, partenaires, ainsi qu'à tous les lecteurs du «4 Coins du Mont».

Du nouveau pour 1995

Suite à l'assemblée générale du 5 décembre 94, qui a eu lieu à la buvette du FC au Châtaignier, un nouveau comité a été nommé, il se compose comme suit :

Président : Patrick Rochat
 Vice-prés. : Alain Maibach
 Caissier : Thomas Lehmann

Pour sa part, la «deux» fera son entrée le dimanche 26 mars au Mont contre Bonvillars.

Les Juniors ABC recommenceront le samedi 25 mars, alors que les Juniors D suivront le 1^{er} avril.

Repas de soutien

Nous avons retenu la date du vendredi 3 mars 95 à 12 heures. Un apéro en musique vous sera offert, suivi du repas à 12 h 30. Une animation musicale vous divertira tout l'après-midi, où nous espérons vous voir nombreux, merci d'avance. Renseignements et inscriptions: Chantal Belet, rue du Village 6, 1052 Le Mont, tél. 021/653 04 61.

Nous avons besoin de tous

Nous sommes à la recherche de partenaires et supporters pour le deuxième tour. Comme vous devez le savoir, les frais de fonctionnement d'un club comptant une équipe fanion de 1^{ère} ligue, une de 3^{ème} ligue, une de seniors et 10 équipes de juniors, se chiffrent à un montant assez élevé.

Votre soutien, aussi petit soit-il nous aidera à promouvoir ce sport pour les jeunes et à animer notre Commune. Nous vous remercions pour votre geste. Pour tous renseignements: Pierre-Alain Hauswirth, rte du Jorat 5, case postale 46, 1052 Le Mont, tél. 021/652 30 94.

Amis du foot, venez tous au bord des terrains du Châtaignier où l'ambiance vous fera passer de bon moments et où vous verrez de nombreux buts marqués, nous l'espérons, par les équipes du FC Le Mont. A bientôt.

Le comité

de nos lecteurs

C'est «Lui» le vent...

Que je sois zéphyr
Ou bien encore aquilon,
Pour la joie ou le déplaisir,
Je suis le vent de toute façon.

C'est bien moi le fou!
Courant à travers la campagne,
Je me fiche bien de tout,
Vallées, collines et montagnes.

Je fais grincer la girouette,
Tourbillonner la pauvre feuille,
D'un souffle je tombe la noisette,
Je laisse les arbres en deuil.

Je borde l'océan d'écume,
Secoue furieusement la barque,
Là-bas, je retrousse les plumes
Du beau cygne sur le lac.

Je hurle à la lune,
Je siffle à la grange,
Je mugis sur la dune,
Je berce aussi les anges.

Si je balaye la clairière,
Je rugis sur la forêt et la blesse,
Mais mon amie la bruyère
Ondule sous mes caresses...

Je regrette le temps des moulins
Où je faisais tourner leurs ailes,
Et jouais d'un air mutin
Dans les coiffes des jouvencelles.

Et si je fus créé ainsi
C'est qu'il fallait, «trésor précieux»,
Certainement quelqu'un aussi
Pour débarbouiller les Cieux...

Edith Collet



Le langage des fleurs

- Hortensia = caprice
- Iris = cœur tendre
- Jacinthe = joie du cœur
- Jasmin = amour, volupté
- Rhododendron = élégance
- Romarin = cœur heureux
- Rose = amour
- Seringa (citronnelle) = souvenir
- Souci = chagrin
- Tulipe = déclaration
- Véronique = fidélité
- Violette = amour caché
- Volubilis (liseron) = amitié dévouée
- Zinnia = inconstance

Sophie Culand

Bons trucs à savoir

- Une idée pour agrémenter une salade d'endives; y ajouter des raisins secs que l'on aura préalablement fait gonfler dans du vinaigre tiède.

- Pour que la truite meunière ne fonde pas à la cuisson, trempez-la (avant de la faire cuire) dans du lait puis dans de la farine.
- Avant d'utiliser une planche de bois neuf, frottez-en les deux faces avec une éponge imbibée d'eau et de sel marin. Ainsi, vous ne prendrez pas le risque de la voir «jouer».
- Le sel ne fond pas dans l'huile. Par conséquent, pour faire votre vinaigrette, faites-le dissoudre dans le vinaigre avant de le mélanger à l'huile.

Sophie Culand

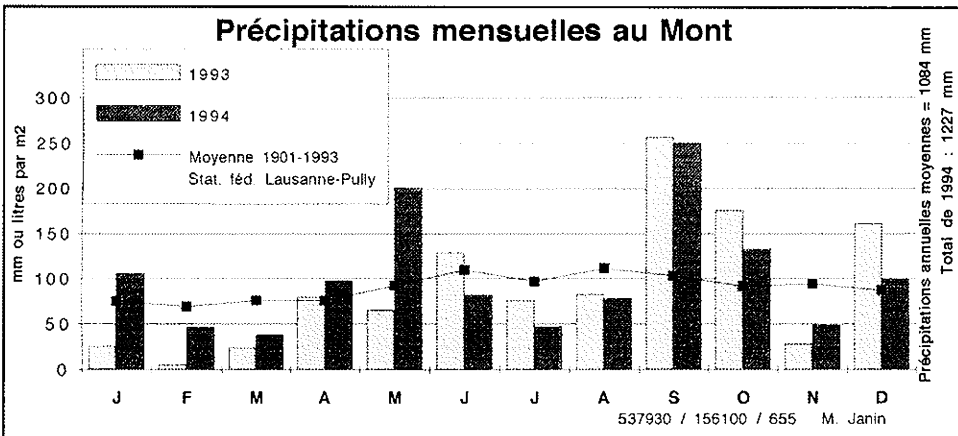
Sourions

- Le cow-boy, il aime la bière. Al... garçon, pas de faux colt!
- Monsieur Séguin, vous jouez au tiercé? Non parce que le bouc m'écœure...
- Sommelier? Ah, voilà un métier qui offre pas mal de débouchés...
- Le métier idéal, c'est celui de garagiste. On a toujours la vie d'ange, au royaume d'essieu...

78 Ligne n° 12 LAUSANNE (Tunnel)—LE MONT—UGY—MONTHEROND														
Lausanne (Tunnel)	Ballivaux-Desseins	Grandjean-Saurablin	Le Mont (Coppoz)	Grand-Mont	Budron-Verand	Cugy (Vaud)	Montherond	Montherond	Cugy (Vaud)	Budron-Verand	Grand-Mont	Le Mont (Coppoz)	Grandjean-Saurablin	Lausanne (Tunnel)
5 33	5 40	5 44	5 52	5 54	5 58	6 02	6 09	6 13	6 20	6 24	6 28	6 30	6 38	6 42
6 35	6 42	6 46	6 51	6 56	7 01	7 04	7 11	7 11	7 21	7 25	7 29	7 31	7 39	7 43
8 50	8 57	9 01	9 09	9 11	9 15	9 19	9 21	8 33	8 40	8 44	8 48	8 50	8 58	9 02
7 56	8 09	8 06	8 14	8 16	8 20	8 24	8 31	9 13	9 20	9 24	9 28	9 30	9 38	9 42
8 33	8 40	8 44	8 52	8 54	8 58	9 02	9 09	9 56	10 04	10 08	10 12	10 14	10 22	10 26
8 55	9 02	9 06	9 14	9 16	9 20	9 24	9 31	9 55	10 04	10 08	10 12	10 14	10 22	10 26
9 13	9 20	9 24	9 32	9 34	9 38	9 42	9 49	11 00	11 07	11 11	11 15	11 17	11 25	11 29
9 30	9 37	9 41	9 49	9 51	9 55	9 59	10 06	11 00	11 07	11 11	11 15	11 17	11 25	11 29
10 19	10 26	10 30	10 38	10 40	10 44	10 48	10 55	11 36	11 43	11 47	11 51	11 53	12 01	12 05
10 33	10 40	10 44	10 52	10 54	10 58	11 02	11 09	13 15	13 22	13 26	13 30	13 32	13 40	13 44
11	11 07	11 11	11 19	11 21	11 25	11 29	11 36	14 15	14 22	14 26	14 30	14 32	14 40	14 44
11 28	11 35	11 39	11 47	11 49	11 53	11 57	12 04	14 50	14 57	15 01	15 05	15 07	15 15	15 19
12 15	12 22	12 26	12 34	12 36	12 40	12 44	12 51	15 22	15 29	15 33	15 37	15 39	15 47	15 51
13 15	13 22	13 26	13 34	13 36	13 40	13 44	13 51	16 04	16 11	16 15	16 19	16 21	16 29	16 33
14	14 07	14 11	14 19	14 21	14 25	14 29	14 36	16 04	16 11	16 15	16 19	16 21	16 29	16 33
14 42	14 49	14 53	15 01	15 03	15 07	15 11	15 18	17 00	17 07	17 11	17 15	17 17	17 25	17 29
15 22	15 29	15 33	15 41	15 43	15 47	15 51	15 58	17 27	17 34	17 38	17 42	17 44	17 52	17 56
16 20	16 27	16 31	16 39	16 41	16 45	16 49	16 56	18 15	18 22	18 26	18 30	18 32	18 40	18 44
16 45	16 52	16 56	17 04	17 06	17 10	17 14	17 21	18 15	18 22	18 26	18 30	18 32	18 40	18 44
17 21	17 28	17 32	17 40	17 42	17 46	17 50	17 57	19 09	19 16	19 20	19 24	19 26	19 34	19 38
17 28	17 35	17 39	17 47	17 49	17 53	17 57	18 04	20 00	20 07	20 11	20 15	20 17	20 25	20 29
18 15	18 22	18 26	18 34	18 36	18 40	18 44	18 51	20 00	20 07	20 11	20 15	20 17	20 25	20 29
19 02	19 09	19 13	19 21	19 23	19 27	19 31	19 38	20 38	20 45	20 49	20 53	20 55	21 03	21 07
19 09	19 16	19 20	19 28	19 30	19 34	19 38	19 45	21 48	21 55	22 00	22 04	22 06	22 14	22 18
19 46	19 53	19 57	20 05	20 07	20 11	20 15	20 22	23 11	23 18	23 22	23 26	23 28	23 36	23 40
20 3	20 10	20 14	20 22	20 24	20 28	20 32	20 39	23 48	23 55	24 00	24 04	24 06	24 14	24 18
21	21 07	21 11	21 19	21 21	21 25	21 29	21 36	24 15	24 22	24 26	24 30	24 32	24 40	24 44
22 35	22 42	22 46	22 54	22 56	23	23 04	23 11							

* Jours ouvrables du 1 juillet au 15 septembre inclus.
‡ Lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Σ Dimanches en joie, juillet et août.
† Jours de marché.



prochain journal

Parution

Fin mars 1995.

Date limite du dépôt des articles

10 mars 1995.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03